

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 17 juillet 2020 à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 13 juillet 2020

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	31	1	2	0	1 (Rempnat)

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, GASCHET Gérald, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, JIMENEZ Juliana, LACOUTURIERE Michel, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUD Patricia, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MENUCELLI Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel.

Suppléants avec voix délibérative : TESSIER Marie Claude

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : MATHIAS Claude, MENUCELLI Thierry

Non pourvu : Commune de Rempnat

Secrétaire de séance : BAUDEMONT Dominique

INSTITUTION

Délibération n°61-2020 : Constitution de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, la mission de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'EPCI.

Elle intervient lors de tout transfert de charges et ce, consécutivement au transfert de compétences opéré au profit de l'EPCI. Elle détermine le montant de l'attribution de compensation à reverser par le groupement aux Communes membres.

Chaque Commune membre devant obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la Commission, doit proposer 1 Conseiller municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19/12/2018, portant statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;
Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **CREER** une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté de Communes des Portes de Vassivière et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 12 membres ;
- **DESIGNER** les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :

	Titulaires	Suppléants
Augne	Michel LACOUTURIERE	Marc CHAMPEAUD
Beaumont du Lac	Pierre POURCHET	Gilbert GRANDAUD
Bujaleuf	Jean-Michel BIDAUD	Mathieu ANOMAN
Chelssoux	Isabelle JEGOU	Thierry MENUCELLI
Doms	Jean-Pierre MONTHEIL	Serge BOUTY
Eymoutiers	Delphine GLANGEAUD	Mélanie PLAZANET
Nedde	Michelle BESNIER	Christine DUMONT
Peyrat le Château	Corinne TRICAUD	Dominique BAUDEMONT
Rempnat	poste vacant	poste vacant
Saint Amand le Petit	Christian LEBLANC	Maryline PETINIOT
Saint Julien le Petit	Michel CHADELAUD	Laurent PAQUET
Sainte Anne Saint Priest	Alain JEANNET	Marie Claude TESSIER

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 22 juillet 2020

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Acte rendu exécutoire le :

Publié le :

23 JUL. 2020

23 JUL. 2020

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS